



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le **8 juillet 2026**
ID : 057-245700695-20260706-D2026_95_SI-AR

DECISION 2026-95

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°6 en date du 4 novembre 2025 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire en date du 09 décembre 2025 portant sur le vote du Budget primitif assainissement collectif 2026 de la CCCE,

Vu la délibération n° 27 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 portant sur le vote du Budget supplémentaire assainissement collectif 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n°2026-72 en date du 21 mai 2026 portant Virement de Crédits n°1/2026 relatif au budget assainissement collectif 2026 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2026 pour le budget assainissement collectif de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

VC2-2026

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 6061 /0701_DIVERS		578,00
D F 011 61558 /0217_GANDREN LAGUNE	578,00	
D I 21 21532 OPNI /0303_RESENT	155 995,00	
D I 21 21562 OPNI /0701_DIVERS		155 995,00

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	155 995,00	578,00
	Réductions	155 995,00	578,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 6 juillet 2026

Le Président
 Roland BALCERZAK

